



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/443  
19 avril 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 19 AVRIL 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU CAMBODGE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration du Cabinet du Premier Ministre du Gouvernement royal du Cambodge en date du 18 avril 1999, concernant la position du Gouvernement royal du Cambodge sur le problème du jugement des hauts dirigeants des Khmers rouges, exprimée par S. E. Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Gouvernement royal du Cambodge, lors de l'entretien qu'il a eu avec le sénateur américain, M. John Kerry, le 16 avril 1999 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ouch BORITH

Annexe

DÉCLARATION FAITE LE 18 AVRIL 1999 PAR LE CABINET DE  
SAMDECH HUN SEN, PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT  
ROYAL DU CAMBODGE

[Original : anglais]

Lors de sa rencontre avec le sénateur américain, M. John Kerry, le 6 avril 1999, Samdech Hun Sen a informé le sénateur, au sujet de la question du jugement des dirigeants khmers rouges, de ce qui suit :

1. Pour que les normes internationales soient respectées, le dirigeant khmer rouge Ta Mok serait jugé par le tribunal national existant avec l'aide de pays étrangers, des juges et procureurs étrangers étant autorisés à participer au procès. Le Cambodge adopterait les dispositions législatives supplémentaires voulues pour que des juges et procureurs étrangers puissent participer aux délibérations du tribunal national.
2. L'inculpation et la poursuite des autres dirigeants khmers rouges sont de la compétence du seul tribunal. Le Gouvernement royal n'est pas en droit d'ordonner aux organes du pouvoir judiciaire d'agir de telle ou telle façon.

Après avoir reçu ces assurances du Premier Ministre, le sénateur Kerry s'est félicité de son attitude constructive.

-----